FORMATION ■ Un nouveau concours ouvert dès cette année, et une nouvelle licence à la rentrée 2026

Enseigner : la petite révolution du bac + 3

Dès 2026, les nouveaux concours de recrutement des professeurs des écoles et des enseignants de second degré seront accessibles à bac + 3. Cette réforme, à la fois attendue et discutée, suffira-t-elle à couvrir les besoins d'une profession en crise ?

Florence Clavaud-Parant

Exit le master obligatoire : dès cette année universitaire, les titulaires d'une licence pourront se présenter aux concours de l'enseignement. Une petite révolution dans l'univers de la formation des enseignants qui, malgré quelques controverses, pourrait remédier au moins en partie au manque d'attractivité de la profession.

EN CLASSE. Dans l'académie de Limoges, plus de 200 candidats se sont présentés l'an dernier au concours externe de professeur des écoles. PHOTO D'ILLUSTRATION STÉPHANIE PARA

Des modules de préparation

Pour le côté pratique, c'est simple : que ce soit pour devenir professeur des écoles ou pour enseigner dans le second degré, les concours seront ouverts à tous les licenciés dès le printemps prochain. Les futurs candidats actuellement en 3e année de licence devraient bénéficier de modules de formation qui se mettent peu à peu en place à l'université. Quant aux étudiants déjà inscrits en Master Meef (1) – lequel devrait logiquement disparaître en 2027 –, ils peuvent choisir de terminer leur cursus ponctué de stages pratiques, mais rien ne les empêche de tenter le concours dès cette session 2026.

Cette réforme, à la fois attendue et discutée, suffira-t-elle à couvrir les besoins d'une profession en crise ? C'est en tout cas ce qu'espère le rectorat de Limoges. « L'évolution de la formation initiale des professeurs vise trois objectifs clairs : attirer davantage de candidats, préparer plus tôt au métier, élever le niveau de formation des futurs enseignants », précisent les services académiques.

Il faudra néanmoins attendre la rentrée de septembre 2026 pour une mise en œuvre effective de la réforme, notamment pour le concours du 1er degré. C'est en effet à partir de la prochaine année universitaire que les bacheliers pourront suivre une nouvelle Licence professorat des écoles (LPE) qui sera, pour l'académie, portée par l'INSPE (2) de Limoges.

« C'est beaucoup plus motivant »

À partir de la session 2028, les candidats qui auront validé l'ensemble de leur licence LPE seront dispensés des épreuves d'admissibilité et pourront se présenter directement aux épreuves orales d'admission. À noter qu'après le succès aux nouveaux concours (1er et 2e degrés), les deux années de Master seront rémunérées et consacrées à la formation des professeurs.

Un argument non négligeable pour Adrien, actuellement en L2 à la faculté des sciences de Limoges, et pour qui la perspective de devoir obtenir un master avant de tenter le CAPES rebutait. « J'aimerais devenir professeur de maths, explique le jeune homme. Mais les études longues ont un coût, en temps et en argent, et je m'imaginais pas m'engager dans un master Meef sans l'assurance d'obtenir le concours au bout. Là, c'est beaucoup plus motivant. » ■

(1) Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.
(2) Institut national supérieur du professorat et de l'Éducation.

REPÈRES

EN CHIFFRES

PROFESSEUR DES ÉCOLES. Des candidats au rendez-vous. Si la crise de recrutement est moins quantifiable mais plus aiguë dans le second degré, les statistiques invitent en revanche davantage à l'optimisme concernant le professorat des écoles. Du moins en Limousin, où pour le CRPE, le nombre de candidats présents au concours externe est en hausse en 2024-2025 (+ 18 %). Un phénomène qui n'est pas nouveau : 185 candidats se sont présentés en 2021-2022, 199 en 2022-2023 et 232 en 2023-2024. « Le nombre de places à pourvoir est quant à lui en hausse constante depuis 2023 (+18 postes entre 2023 et 2025) et tous les postes sont pourvus chaque année dans l'académie », précise le rectorat.